Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20260415-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 07 avril 2026
Date de la convocation : 27 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 10 avril 2026

Le 07 avril deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Lionel **ROPERT, Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, Mme Corinne **CONAN**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Rachel **DUQUESNEL,** Mme Valérie **LE MOIGNIC.**

Pouvoir : Mme Rachel **DUQUESNEL** donne pouvoir à M. Christian **LE TENNIER**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Renouvellement de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Centre Bretagne de Noyal-Pontivy
2026-04-15

Les membres du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Centre Bretagne ont été désignés le 6 novembre 2025 pour une durée de 5 ans.
En application des dispositions de l'article R.6143-12 du code de la Santé publique relatives à la durée des fonctions des membres du conseil de surveillance, les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 entrainent le renouvellement du collège des représentants des collectivités territoriales.

Il appartient donc aux collectivités territoriales de procéder à la désignation de leurs nouveaux représentants.
Le Maire qui siège actuellement au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Centre Bretagne souhaite renouveler son mandat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260407-20260415-DE

Le conseil municipal doit se prononcer sur le dossier.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la désignation de Monsieur Lionel ROPERT.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY (Morbihan) R.F.